

MAI 1976

Vous recevez la visite de M. Jean-Paul SIMON, retraité qui vous remet une reconnaissance de dette sous seing privé, régulièrement établie, souscrite par son beau-frère, Louis DUPONT, en date du 19 janvier 1976, payable le 13 mai 1975 et s'élevant à la somme de 8 500 francs.

Il vous précise que M. Louis DUPONT est titulaire d'un compte au CREDIT DU SUD-OUEST, agence de MARMANDE. Votre sommation en date du 15 mai 1976 étant restée infructueuse, rédigez les actes permettant le recouvrement de cette créance.

Tous les actes doivent satisfaire aux dispositions du Nouveau Code de Procédure Civile.

Etablir le protêt du billet à ordre suivant :

"Montpellier - le 26 octobre 1975 - B.P.F. 20 000,00 Francs

Au douze mai 1976, je paierai à la Société Marseillaise de Crédit de NIMES, contre ce billet à ordre, la somme de VINGT MILLE FRANCS.

Souscripteur : M. Joseph COMETTI - 7 résidence Cantegril - 34 CASTELNAU LE LEZ.

Domiciliation : CAISSE DE CREDIT AGRICOLE - LUNEL Hérault - Compte n° 05-840 -
signé : Joseph COMETTI.

Au dos : Payez à l'ordre de la Société Marseillaise de Crédit - Agence de LUNEL
Signé : illisiblement".

Le protêt doit être établi avec ses formalités accessoires compte tenu d'un paiement partiel de 5 000,00 francs effectué à l'Huissier de Justice qui procède.

--=O=--